

LÉGISLATURE 2020 - 2025

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
7 MARS 2023**

<u>PRÉSENTS-ES</u>	:	Mme	A. EPINEY, Présidente
		M.	S. VENTRE, Vice-Président
		M.	B. SCHOPFER, Secrétaire
		Mmes	C. BAILLIF, B. DESPLAND, J. PARACCHINI, M. PASCHE et A.-M. PUGIN
		MM.	C. BRUNNER, F. CAL SUAREZ, F. MERLON, P. MEYLAN et R. PARTY
		M.	P. BOUVIER, Maire
		M.	X. BEUCHAT, Adjoint
<u>EXCUSÉS</u>	:	MM.	S. AGUET ET C. HUBER

Mme la Présidente ouvre la séance à 20h00.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2022

Moyennant une légère rectification demandée par **M. Ventre** sur sa dernière intervention, le procès-verbal est approuvé par 8 oui et 4 abstentions.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

a) Sortie du Conseil municipal

Mme la Présidente fait part de l'organisation d'une sortie dont la destination reste une surprise. Les dates envisagées par le Bureau du Conseil, soit les 6 et 13 mai ainsi que les 3 et 10 juin, seront soumises par **M. Ventre** à l'ensemble des Conseillers-ères municipaux-ales afin qu'un choix soit fait.

3. COMMUNICATIONS DE M. LE MAIRE

a) Élection du 19 février 2023

M. Bouvier transmet ses plus sincères félicitations à **Mme Pasche** pour son élection en tant qu'Adjointe et lui souhaite la bienvenue au sein de l'Exécutif. Son mandat débutera le 15 mars (après

sa prestation de serment) et une séance est d'ores et déjà agendée le 16 mars afin de lui permettre de prendre connaissance des dossiers en cours et à venir.

b) Rénovation du Groupe scolaire

M. Beuchat annonce qu'un dernier crédit devra être voté afin de pouvoir mettre en conformité le bâtiment. En effet, il serait judicieux de profiter de cette énorme rénovation pour effectuer une mise aux « normes feu » que le Canton financera à hauteur de 30%.

c) Café du Virage

M. Beuchat communique que la requête en autorisation de construire a été déposée. A l'exception de quelques demandes de compléments, aucun point ne semble la bloquer.

Dès lors, **M. Beuchat** s'interroge sur la pertinence de démarrer les travaux en juin pour une durée de 18 mois, sachant que ceux-ci n'avanceront que très peu durant l'été au vu de la fermeture de la majorité des entreprises dans ce secteur.

L'actuel gérant ayant accepté de rester jusqu'au 31 août 2023, peut-être serait-il plus opportun de débiter les travaux en septembre afin de préserver l'ouverture de l'agréable terrasse ombragée durant tout l'été.

L'ensemble du Conseil municipal adopte cette proposition. Les travaux seront donc planifiés dès septembre au plus tôt.

d) Parcelles n° 3631, 3629 et 3175 (Oasis)

M. Beuchat évoque la création initialement pensée « provisoire » du chemin piétonnier traversant lesdites parcelles. Finalement et compte tenu de la potentielle subvention du FIE (Fonds intercommunal d'équipement) qui couvrirait une partie substantielle des travaux, il est préférable de formater définitivement le dossier avant de le transmettre pour obtenir la subvention précitée.

M. Beuchat mentionne par ailleurs le rendez-vous qu'il aura la semaine prochaine avec le responsable du temple.

e) Kiosque

M. Beuchat rappelle que les clés ont été récupérées fin novembre 2022 et qu'un cahier des charges précis a été élaboré en collaboration avec une personne du métier. Juste avant Noël, ce document a été envoyé aux 8 personnes ayant manifesté un intérêt à cette reprise. Une visite obligatoire des lieux conditionnait l'envoi ultérieur d'une offre de service. A cette visite, seuls 4 destinataires / 8 se sont présentés. Un unique dossier est finalement parvenu à la Mairie.

L'actuel gérant du Café de la Place, Maximilien Greber, va donc reprendre la gestion du kiosque. Il est prévu qu'il ouvre essentiellement durant la belle saison et éventuellement pour des événements ponctuels pendant l'hiver. Il souhaite faire de la petite restauration, plutôt de type « tea-room » ainsi que des plats à l'emporter.

Mme la Présidente demande s'il y aura du pain frais au vu de la vocation « tea-room ».

M. Beuchat répond par la négative. Le projet transmis mentionne plutôt des gaufres, des salades, des jus de fruits frais et des tapas.

Mme Pasche s'inquiète des heures d'ouverture.

M. Beuchat indique qu'il devrait ouvrir pour l'été, les mardi, jeudi, vendredi et samedi de 15h00 à 19h00, mercredi de 12h00 à 19h00, dimanche de 12h00 à 18h00.

Plusieurs membres du Conseil municipal semblent déçus, regrettant que cela ne soit pas ouvert le matin, comme un « tea-room » traditionnel.

M. Beuchat explique qu'ouvrir le matin pour servir 3-4 cafés et vendre 4-5 croissants ne semble pas suffisamment rentable.

M. Bouvier ajoute avoir contacté plusieurs boulangers de la région qui ont tous renoncé à entrer en matière.

M. Beuchat relève que M. Greber est motivé et qu'il a fourni un plan financier. Il rappelle en outre que les deux premières gérantes n'ont malheureusement pas réussi à relever le challenge, la première malgré son excellente réputation et l'estime que lui portait la population, la seconde a voulu bien faire mais s'est laissé dépasser. M. Greber est conscient des charges inhérentes à l'exploitation de cet établissement et reste prudent en ciblant prioritairement la sortie des classes et deux après-midis. Rien n'empêche un ajustement ultérieur des horaires si la demande est conséquente.

M. Cal Suarez s'inquiète de l'information qui sera transmise à la population.

Mme Despland rebondit et déplore également le manque de communication de l'Exécutif au sujet de la reprise du Petit Café. En effet, plusieurs Conseillers-ères municipaux-ales ont été interpellés par la population concernant sa fermeture ou à quand sa réouverture, sans savoir quoi répondre. Une information doit clairement être publiée dans le ChancyLien à paraître en avril.

M. Party se renseigne sur la possibilité d'une réouverture avant l'été.

M. Beuchat avise qu'une autorisation d'exploiter doit être délivrée avant l'entrée en fonction d'un nouvel exploitant, ce qui peut prendre jusqu'à deux mois. Mais évidemment, si cette dernière intervient rapidement, l'ouverture du Petit Café sera avancée d'autant.

Mme la Présidente demande si les tarifs ont été communiqués.

M. Beuchat indique qu'une ébauche de carte a été transmise sur laquelle le prix du café s'élevait à CHF 3.50, sachant qu'il s'agit d'un café torréfié à Soral. M. Greber tient à appliquer un coefficient de marge bas.

M. Cal Suarez s'enquiert si l'établissement sera sous la même patente que le Café de la Place et signale qu'un changement de la loi est intervenu à ce sujet, mais ne se souvient pas quand.

M. Beuchat répond que M. Greber étant en train de faire les démarches, il doit être au courant.

M. Schopfer conclut sur la nécessité d'une communication positive et encourageant la population à fréquenter le Petit Café.

f) Arrêt de bus

M. Beuchat communique que deux arrêts de bus devront être modifiés afin de les rendre compatibles à l'accès au véhicule par les personnes à mobilité réduite. Pour ce faire, une surélévation du trottoir sera nécessaire.

Le premier concerné sera celui de la route de Bellegarde, direction Genève. Le trottoir déjà existant sera aisément adapté.

En revanche, le second arrêt visé sera plus compliqué à aménager car cela serait celui du virage en face de la bibliothèque, direction France. En effet, comme il n'est pas possible de rehausser le trottoir actuel à cause de l'accès aux places de parking, il faudrait le décaler avant le virage, là où il y a déjà un trottoir. Toutefois, cela impliquerait non seulement une attente des passagers sur un trottoir étroit mais également un gros manque de visibilité. De surcroît l'arrêt serait trop proche du précédent, déplacé récemment afin qu'il soit plus éloigné du rond-point du Café de la Place.

Un rendez-vous avec l'Office cantonal des transports (OCT) doit être fixé.

M. Brunner suggère de modifier l'arrêt de la route de Bellegarde à côté de la déchetterie. En effet, le trottoir est déjà existant et suffisamment large pour permettre d'attendre ou de descendre du bus en toute sécurité.

g) Portails au chemin des Carrés

M. Beuchat rappelle qu'à la fin de l'été 2022, deux portails ont été installés au chemin des Carrés.

L'un pour limiter l'accès au presbytère et le second pour éviter les véhicules parkés sur les pavés de la terrasse du parasolaire.

Toutefois, il a été signalé que le contour du container enterré posait problème pour le passage des poussettes, deux-roues et personnes à mobilité réduite. En effet, le rebord est malaisé à surmonter et de plus génère une grosse flaque par temps pluvieux.

Un devis a donc été demandé pour améliorer cette situation. Il s'élève à CHF 5'900.-- et n'est pas au budget, ce qui provoquera un dépassement.

L'ensemble du Conseil municipal estime que cette dépense peut attendre et être inscrite au budget 2024.

h) Copropriété « Le Coteau de la Laire »

M. Beuchat résume compendieusement l'historique de construction de ce bâtiment (chemin des Carrés 30).

Les containers ont dû être temporairement enlevés pour permettre la réalisation des travaux inhérents à l'immeuble. De fait, lorsque les futurs acquéreurs ont visité, ils n'ont vu qu'un trou et n'ont pas été informés que des containers seraient si proches de leurs fenêtres. Ils s'en plaignent aujourd'hui.

Les copropriétaires ont également constaté de nombreuses malfaçons, notamment dans l'étanchéité et sont aujourd'hui en procès contre le promoteur. Ils constatent avec amertume que non seulement l'environnement direct de leur logement est bruyant (container à verres) mais ressemble de plus à un terrain vague.

Plusieurs demandes de la régie sont donc parvenues à la Commune, notamment la possibilité d'apposer un autocollant sur le container à verres mentionnant clairement les horaires d'utilisation. La Commune avait proposé un panneau identique à ceux des autres déchetteries qui a été refusé.

Reste la problématique visuelle des abords de l'immeuble. L'évacuation des eaux de pluie arrivant droit dans la platebande provoque un rejaillissement de boue sur les « terrasses » du rez-de-chaussée. Il a donc été proposé de combler cette partie par des cailloux permettant de recueillir l'eau sans générer de saleté.

Plusieurs membres du Conseil municipal considèrent que ce n'est pas à la Commune de pallier les manquements du promoteur et de régler cette situation certes fortement désagréable mais dont elle n'est clairement pas responsable.

i) Circulation et mobilité

Miroirs

M. Beuchat confirme qu'un miroir sera installé au chemin de l'École pour faciliter la sortie des voitures du parking.

En revanche, la demande d'un seul communier de la Grande-Cour pour la sortie sur la route de Bellegarde nécessiterait un l'installation d'un double miroir ainsi que l'abattage de deux arbres. Celle-ci est donc refusée.

M. Meylan précise que passant régulièrement à cet endroit, la visibilité est suffisante et ne nécessite pas ces travaux.

Mme Despland signale que la sortie du chemin des Bouveries sur la route de Bellegarde est trouvée compliquée par certains de ses habitants. En effet, si une camionnette est parquée à sa droite, sur les places de la route de Bellegarde, la visibilité est dangereusement entravée, sans compter qu'il faut faire attention aux éventuels piétons et cyclistes.

Route de Valleiry - priorité de droite inscrite sur les totems d'entrée en zone 30

Suite à la demande de la commission de la circulation, de la mobilité et de la sécurité routière, l'Office cantonal des transports a confirmé que l'indication « priorité de droite » sur un totem d'entrée en zone 30 n'était pas conforme à la loi sur la circulation routière, article 40, notamment parce que si

l'automobiliste respecte la vitesse de 30km/h, il a le temps de voir la voiture déboucher sur la route de Valleiry.

M. Ventre indique que cela existe pourtant à Sézenove.

Statistiques des radars informatifs

M. Beuchat confirme que des statistiques annuelles seront fournies.

Douanes

M. Bouvier rappelle que les mesures appliquées ne produisent pas la diminution de trafic convenue dans la lettre d'intention signée en 2018. Lors de la dernière séance, un avenant signé par les 4 communes suisses concernées a prolongé de 6 mois le délai de réalisation initialement fixé au 31 décembre 2022, alors que les communes françaises n'y ont même pas répondu.

En outre, **M. Bouvier** a entendu que selon les accords de Schengen, il ne serait pas possible de reporter l'ouverture de la douane de Chancy II et que toutes les réunions concernant ce sujet depuis 2018 ne pourraient aboutir favorablement.

A la prochaine séance, **M. Bouvier** vérifiera ce qui précède.

4. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS. INFORMATIONS DES COMMISSIONS

a) Commission du territoire et des constructions

M. Meylan indique que les différents projets restent à l'étude mais avancent.

b) Commission de la circulation, de la mobilité et de la sécurité routière

Aucune communication.

c) Commission des affaires sociales, de la solidarité, des sports et des loisirs

Mme Epiney annonce la venue de la « Yoyo mobile » pendant les après-midis des vacances pascales. Il s'agit d'une animation réservée aux enfants de 4 à 12 ans. Un flyer sera distribué dans la semaine aux enfants de l'école. Une communication sur le site et les réseaux sociaux sera effectuée la semaine prochaine.

d) Commission des finances

Aucune communication.

e) Commission des relations publiques et de la communication

Mme Despland mentionne que le ChancyLien sera distribué le 5 avril prochain. Il comportera un dossier consacré à l'eau et l'ensemble de sa rédaction s'est déroulé dans un très bon état d'esprit.

Suite à une réflexion sur l'augmentation du prix du papier et afin d'en contenir le coût, la décision de limiter les numéros à 40 pages grand maximum a été prise.

Par ailleurs et pour 2023, trois conférences seront organisées sur des sujets touchant Chancy de près. La première sur les moulins a déjà eu lieu (26 janvier), la seconde sera donnée par le garde-faune (8 juin) et la troisième aura pour thème les corridors noirs (19 octobre).

f) Commission de la Cité de l'Énergie et du développement durable

Aucune communication.

g) Commission ad hoc pour l'utilisation de la salle communale et des alentours

M. Meylan stipule que l'étude du parking de la salle communale est toujours en cours.

Parcelle agricole n° 2453 - bord du Rhône

M. Party s'inquiète du grignotement graduel de la rive par le Rhône. En effet, le chemin bordant sa parcelle s'affaisse progressivement et si rien n'est fait va finalement disparaître.

M. Beuchat répond que, faisant partie des chemins de randonnée pédestre officiels, le canton est parfaitement au courant et que malgré des interventions régulières, il va probablement falloir déplacer son tracé.

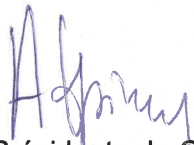
Il constate par ailleurs que cette érosion s'est fortement accentuée depuis la construction de la digue en pierre côté France.

Zone d'observation - route de Bellegarde

M. Cal Suarez demande si un panneau explicatif sera installé près de la butte aux hirondelles érigée à la place de l'ancienne STEP et si le cheminement fera partie des chemins officiels.

M. Beuchat confirme que sur les plans transmis par le Canton, un panneau explicatif est prévu.

Mme la Présidente lève la séance à 21h06



La Présidente du Conseil municipal
Aurélie Epiney



Le Secrétaire du Conseil municipal
Boris Schopfer



La Secrétaire
Joëlle Noverraz